

**ARRETE N° 188/2026/ST**

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
MISE EN PLACE D'UNE ALIMENTATION ELECTRIQUE PROVISoire DE CHANTIER  
VOIE MIXTE DU MAIL MENDES FRANCE  
SOCIETE 6GS  
DU LUNDI 19 MAI 2026 AU VENDREDI 19 MARS 2027**

**Le Maire de la Commune de Vauréal,**

**VU** l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

**VU** l'arrêté de délégation de signature n° 94/2026/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Jean-Jacques FREJAVILLE, adjoint en charge du secteur relatif aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

**VU** la délibération n° 3.11/04/2026 du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 fixant le montant des redevances pour occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026,

**CONSIDERANT** la demande en date du 6 mai 2026 de la société 6GS – 14, rue Alfred NOBEL – 69320 FEYZIN, de réaliser des travaux de mise en place d'une alimentation électrique provisoire de chantier pour le compte de LIDL, sur la voie mixte du mail Mendès France dans sa partie comprise entre le transformateur, face à la place Joseph WATTELLIER et le passage de la Flamme,

**CONSIDERANT** la nécessité d'occuper l'espace public par la pose de 17 plots sur la voie mixte du mail Mendès France, du lundi 19 mai 2026 au vendredi 19 mars 2027,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Une autorisation d'occupation du domaine public par l'installation de 17 plots supports d'une alimentation électrique provisoire de chantier pour le compte de Lidl, est accordée du lundi 19 mai 2026 au vendredi 19 mars 2027, sur la voie mixte du mail Mendès FRANCE, dans sa partie comprise entre le transformateur face à la place Joseph WATTELLIER et le passage de la Flamme.

**ARTICLE 2 :** La circulation des piétons et deux-roues sera maintenue en permanence sur la voie mixte.

**ARTICLE 3 :** Toutes les mesures de protection seront prises vis-à-vis des végétaux aux abords des travaux et des revêtements de sol. A l'issue des travaux, l'espace sera rendu en son état initial.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera conforme à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire. La fourniture, la mise en place des panneaux sont à la charge de l'entreprise.

**ARTICLE 5 :** La société 6GS – 14, rue Alfred NOBEL – 69320 FEYZIN est soumise au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, fixée par la délibération n° 3.11/04/2026 du Conseil municipal en date du 8 avril 2026, sur la base de la surface occupée et de la durée d'occupation.

\* Tarif d'occupation du domaine public par mètre carré et par an = 17,00 €/m<sup>2</sup>/an  
Soit la somme de 240,83 € TTC pour 17 plots pendant 10 mois (17,00 € x 17 plots x 1m<sup>2</sup> x 10/12 mois).

**ARTICLE 6 :** Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté municipal, pour garantir la sécurité du public.

**ARTICLE 7 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 9 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Vauréal, le 11 mai 2026**

**Pour le Maire de Vauréal,  
Par délégation,**

**L'Adjoint au Maire  
chargé de l'Espace Public,**

**Jean-Jacques FREJAVILLE**

**Date exécutoire :**

**..... 18 MAI 2026**

**Date de notification :**

**...18 MAI 2026 ...**

**Date de publication en ligne :**

**.... 18 MAI 2026 .....**

